

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-244
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS
MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 15 juillet 2024, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-244 CONCERNANT LA
CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

QUE le règlement vise à ajouter des tronçons de chemins pour la circulation hors route sur certains chemins municipaux, dans le secteur Sud-Ouest de la Ville ;

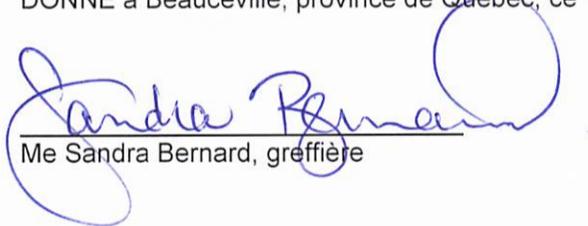
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 2 juillet 2024
- Dépôt du projet de règlement : 2 juillet 2024
- Adoption du règlement : 15 juillet 2024

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

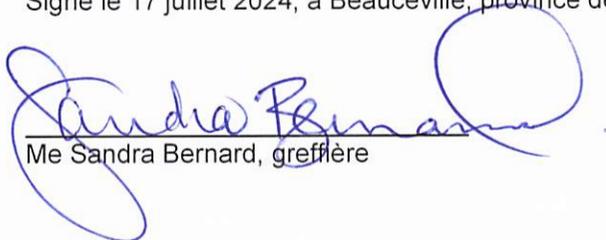
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 17 juillet 2024.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 17 juillet 2024.

Signé le 17 juillet 2024, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière